



## Province de Québec

Procès-verbal des délibérations du conseil de la  
**Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska**

**MRC de Kamouraska**

### **Le 2 décembre 2025**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 2 décembre 2025, de 19 h 30 à 20h25 en la salle communautaire de l'édifice municipal, au 122A Principale, Saint-André-de-Kamouraska.

Sont présents les conseillères et conseillers suivants :

Mmes Caroline Roberge, Isabelle Castonguay et MM Sébastien Lapointe, Marc-André Thibault et Grégoire Bergeron-Carrière, sous la présidence de Mme Chantal Parenteau, mairesse, formant quorum.

Est absente : Mme Josianne Sirois, conseillère

Est aussi présente : Mme Nathalie Blais, directrice générale & greffière-trésorière.

Le quorum est atteint.

*La personne qui préside la séance, soit Mme Chantal Parenteau, mairesse, informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi.*

#### **1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance**

La mairesse, Mme Chantal Parenteau, souhaite la bienvenue à tous, Mme Nathalie Blais fait fonction de secrétaire de la réunion.

#### 2025.12.2.220 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Mme Nathalie Blais fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Sébastien Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

#### 2025.12.3.221 **Dépôt, ratification et adoption du procès-verbal de la séance régulière du conseil du 11 novembre 2025**

Après que les membres du conseil ont déclaré avoir pris connaissance du procès-verbal de novembre, il est proposé par Mme Caroline Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 11 novembre 2025.

#### 2025.12.4.222 **Adoption des comptes au 30 novembre 2025**

**ATTENDU** la lecture de la liste des comptes :

Il est proposé par M. Marc-André Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes déposée, pour un montant total de 86 274,32 \$.

#### 2025.12.5.223 **Adoption du budget 2026 du Service de Sécurité incendie KamEst**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska, mandatée par délégation de compétence en protection incendie pour le secteur Saint-André-de-Kamouraska, dépose un budget d'ensemble pour KamEst s'élevant à 305 661 \$ pour 2026 en hausse de 13 648 \$ (4,67%) sur celui de 2025 (292 013 \$);



## Province de Québec

### Procès-verbal des délibérations du conseil de la Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

#### MRC de Kamouraska

**ATTENDU QUE** la quote-part de Saint-André-de-Kamouraska qui est de 65 059,93 \$ (2025 : 64 693 \$) s'établit en retenant une contribution de 50 % sur la population de 665 (2025 :662) et 50 % sur la RFU de 126 760 883 (2025 :115 258 290);

**ATTENDU QUE** le nouveau budget inclut dorénavant l'immatriculation et les coûts de fonctionnement des véhicules de Saint-André-de-Kamouraska cédés à Saint-Alexandre-de-Kamouraska en 2025;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Isabelle Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal de Saint-André-de-Kamouraska :

- Informe la municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska de son accord au budget 2026 de SSI KAMEST dont la quote-part pour Saint-André-de-Kamouraska s'élève à 65 059,93 \$.

2025.12.6.224

#### ***Offre de service de première ligne par BTLP, avocat Inc. pour 2026***

**ATTENDU QUE** le conseil municipal souhaite renouveler une entente avec une firme d'avocats située dans la région ;

**ATTENDU** l'offre de service de la firme d'avocats BTLP Avocats Inc:

- un service de première ligne en droit municipal pour un montant annuel de 500 \$ et
- un service de droit du travail et droit municipal pour 800\$ plus taxes;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite poursuivre l'entente pour 2026 en droit municipal seulement avec la Firme BTLP Avocats Inc. ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Grégoire Bergeron-Carrière et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal accepte la proposition de la firme d'avocats BTLP Inc., Me Francis Paradis, avocat, représentera la firme, pour un service de première ligne en droit municipal au montant de 500 \$ plus taxes pour l'année 2026.

2025.12.7.225

#### ***Acceptation de l'offre de services professionnels Nordikeau***

**ATTENDU QUE** Nordikeau offre à la municipalité d'opérer les installations municipales de traitement de l'eau potable et des eaux usées en l'absence de l'opérateur des eaux ou selon des besoins spécifiques ;

**ATTENDU** la soumission déposée le 14 novembre 2025 qui mentionne que ;

Dans le cadre de l'opération des installations de traitements de l'eau potable et des eaux usées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026 :

- Un service de garde de fin de semaine, y compris les jours fériés (lundi et/ou vendredi)110 \$/ fin de semaine.
- Un service de garde complète jour pour 165 \$/semaine.
- Pour toute intervention ou travaux supplémentaires, les taux horaires suivants s'appliqueront :
  - Chargé de projet : 130 \$/heure
  - Technicien : 88 \$/heure
  - Déplacement : 0,89 \$/km
  - Dépenses, si requis : coutant =15%



## Province de Québec

### Procès-verbal des délibérations du conseil de la Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

#### MRC de Kamouraska

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sébastien Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal accepte l'entente, pour un service de garde, et de remplacements selon les besoins, pour l'année 2026 de Nordikeau tel que décrit dans l'entente à signer.

2025.12.8.226

#### **Renouvellement de l'adhésion 2026 à la Fédération québécoise des municipalités (FQM)**

**ATTENDU** l'offre du renouvellement de l'adhésion à la FQM pour l'année 2026 :

**ATTENDU QUE** la FQM démontre un leadership politique et stratégique fort en portant la voix des municipalités auprès des gouvernements, en organisant des événements enrichissants dont le congrès annuel;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par Mme Isabelle Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

D'autoriser le renouvellement à la FQM pour l'année 2026 au montant de 1 087,83 \$ en ajoutant un montant pour un fonds de défense de 41,76 \$ pour un montant total de 1 129,59 \$ plus taxes;

2025.12.9.227

#### ***Renouvellement pour Azimut solutions géomatiques/ GOnet-accès privé et public***

**ATTENDU** la soumission du groupe Géomatique Azimut, entreprise québécoise spécialisée dans la géomatique, pour l'accès à une carte interactive diffusée et à jour via des plateformes GOnet pour l'année 2026 ;

**ATTENDU QUE** c'est un service important et utile pour la municipalité et pour le public;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Marc-André Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska autorise le renouvellement du contrat d'entretien et soutien des applications Azimut avec droit d'utilisation privé et public pour un montant de 1 758 \$ plus taxes.

2025.12.10.228

#### ***Renouvellement de PG solutions /Contrat d'entretien et soutien des applications comptables 2026***

**ATTENDU** la soumission de PG solutions pour l'année 2026 pour 6 425 \$ plus taxes;

**ATTENDU QUE** c'est le fournisseur municipal pour l'entretien et soutien des solutions de taxation, comptes fournisseurs, grand-livre et télétransmission pour le MAPAQ, SIPC et comptabilité

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Grégoire Bergeron-Carrière et résolu à l'unanimité des conseillers présents;



## Province de Québec

### Procès-verbal des délibérations du conseil de la Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

#### MRC de Kamouraska

QUE le conseil de la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska autorise le renouvellement du contrat d'entretien et soutien des applications pour la comptabilité municipale pour un montant de 6 425 \$ plus taxes.

2025.12.11.229 ***Aide financière en vertu du programme de mise aux normes des installations septiques/Règlement 198-2 pour le 31 route 132 Est à Saint-André-de-Kamouraska***

ATTENDU le dépôt d'une demande pour les travaux de mise aux normes des installations septiques au 31 route 132 Est ;

ATTENDU QUE tous les documents exigés au règlement 198-2, en vigueur, seront déposés au bureau municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Caroline Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal autorise un montant de 2 500 \$ aux propriétaires du 31 route 132 Est avec les exigences habituelles, soit que : la demande réponde à toutes les conditions requises par le règlement 198-2 du programme de mise aux normes des installations septiques de la municipalité et autorise le paiement à la suite de la réception des documents au bureau municipal.

2025.12.12.230 ***Dépôt de la liste des taxes impayées au 30 novembre 2025***

ATTENDU QUE des avis de rappel de non-paiement des taxes municipales transmis aux propriétaires n'ont pas eu de réponse ;

ATTENDU QUE le Code municipal prévoit la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes en vertu des articles 1022 et suivants ;

Il est proposé par M. Marc-André Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'expédier un dernier avis aux contribuables inscrits sur la liste déposée au conseil pour un montant de 44 960,69 \$ incluant les intérêts.

D'autoriser l'expédition du dossier à la MRC de Kamouraska pour la vente pour taxes avec le nom du contribuable en défaut de paiement.

### ***13. Questions diverses :***

Mme la mairesse résume les rencontres du mois :

- L'atelier organisé par M. Gervais Darisse, ancien maire et l'Université du Québec à Rimouski sur les risques côtiers.
- Un refuge animal s'organise pour deux MRC : Kamouraska et L'Islet et intégrera des appartements pour des personnes avec des moyens réduits qui possèdent des animaux et qui ne sont pas acceptées ailleurs ainsi qu'une clinique vétérinaire.

### ***14. Correspondance :***

- Demande de commandite pour les Sphinx de l'école secondaire de RDL
- Demande de commandite pour l'album des finissants du Collège de RDL
- Demande de l'Unité Domrémy de Saint-Pascal
- Demande de dons de Centraide
- Demande de la croix rouge
- Infos pour OPI



## Province de Québec

Procès-verbal des délibérations du conseil de la  
**Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska**

**MRC de Kamouraska**

2025.12.15.231 **Liste de demande de dons et/ou commandite**

Mme la mairesse explique que la remise de dons et/ou commandites devra être reçu avant la séance de travail, par la suite sera vérifiée et qu'un montant sera remis si la cause ou l'organisme vise l'ensemble de la communauté et si tous les conseillers votent verbalement

- Un vote a été demandé pour un don de 50 \$ pour les Sphinx de l'école secondaire de RDL :  
3 votes =oui et 2 votes=non, alors il est résolu à la majorité de remettre un don de 50 \$
- Un vote pour l'album des finissant du collège de RDL :  
Le vote est non à l'unanimité
- Un vote pour 100 \$ à l'Unité Domrémy de Saint-Pascal :  
Le vote est résolu à l'unanimité de remettre un montant de 100 \$
- Un don à Centraide : c'est non à l'unanimité
- Un montant de 150 \$ à la Croix rouge :  
Il est résolu à l'unanimité de remettre un montant de 150 \$

### **16. Période de questions**

Un contribuable a demandé si on faisait un suivi pour recevoir les 3 pièges à moustique supplémentaires offert par Claude Dessureault, Directeur de Développement | CFR. Oui le suivi a été fait le 24 novembre 2025 et la directrice générale retournera l'information aux gens du comité moustiques

### ÉTAT DES DÉPENSES ET DES REVENUS

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, la greffière-trésorière remet au Conseil un état des revenus et des dépenses ainsi que deux états comparatifs de l'exercice financier.

2025.12.17.232 **Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme la mairesse que la séance soit levée à 20h25.

---

Mme Chantal Parenteau, mairesse

---

Nathalie Blais, greffière-trésorière

### **Note :**

« Je, Chantal Parenteau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

---

Mairesse